

Si notre système éducatif est d'une grande efficacité pour ceux qui réussissent le mieux, il parvient en revanche moins bien à traiter la grande difficulté scolaire. L'échec de nos élèves entraîne trop souvent l'exclusion, l'impossibilité de s'insérer correctement dans un environnement chaque jour plus contraignant et qui exige un minimum de qualification. Pour toutes ces raisons, l'accompagnement éducatif constitue un élément désormais essentiel dans la prise en compte de la difficulté scolaire.

L'académie de Rennes avait quelque légitimité pour rassembler les ressources ici présentées. Les priorités qui, depuis 2003, structurent son projet académique et visent à assurer la pleine réussite de tous trouvent, en effet, une traduction directe dans les démarches que suppose l'accompagnement éducatif.

Cet accompagnement éducatif est, à l'évidence, un lieu d'*individualisation* : sans des pratiques pédagogiques personnalisées il y a peu de chances que les trois volets qui le constituent jouent le rôle attendu.

Il peut aider à la construction d'un *parcours* de formation qui réponde aux aptitudes et aspirations de chacun.

La *responsabilisation* est, elle, au cœur des pratiques sportives, artistiques et culturelles. Et sans cette recherche d'un engagement réel dans les apprentissages, on court le risque de répéter les erreurs propres aux logiques exclusives de soutien disciplinaire dont on connaît depuis longtemps les limites.

L'*internationalisation*, enfin, trouve toute sa place, dès lors qu'il a été signalé pour cette rentrée que la pratique des langues vivantes devait être une composante forte du volet culturel.

Réussir la généralisation

L'expérimentation s'est révélée fructueuse et a montré une fois encore la réactivité du système éducatif et des établissements qui le constituent. Il a fallu s'adapter à des contextes variés, s'appuyer sur l'existant, mais aussi inventer, chaque fois que l'existant faisait apparaître ses limites. Reste que cette réussite réelle de l'expérimentation ne garantit pas celle de la généralisation. On change d'échelle et le suivi sera inévitablement plus distant. Cela rend particulièrement nécessaire un ouvrage

tel que celui-là, puisque les chefs d'établissement y trouveront tout à la fois les outils dont ils ont besoin et les pistes de travail autour desquelles pourront se mobiliser leurs équipes éducatives.

L'attente sociale est forte : si l'échec scolaire était autrefois assez bien accepté, c'est, aujourd'hui, de moins en moins le cas. C'est donc une grande nouveauté d'inscrire dans la loi l'obligation d'offrir à tous la maîtrise d'un socle commun de connaissances et de compétences. Ce socle est, désormais, ce qui encadre la scolarité obligatoire et l'accompagnement éducatif a vocation à apporter sa contribution à l'atteinte de cette impérieuse nécessité.

Trouver une cohérence

S'il est important que des moyens en heures et en euros soient mis à disposition des établissements, les moyens ne régleront pas tout. C'est la bonne utilisation de ces moyens qui reste déterminante : la LOLF nous a clairement installés dans une logique de résultats et face à l'exigence de rendre compte. La réflexion collective au sein d'un collège, sous l'autorité du chef d'établissement, aidera à cette bonne utilisation : cela signifie que l'accompagnement éducatif, comme cet ouvrage le précise, doit s'inscrire dans la dynamique du projet d'établissement et que sa mise en œuvre doit constituer une priorité du conseil pédagogique.

La genèse d'une publication

Ce qui fait, me semble-t-il, le prix de cet ouvrage, c'est qu'il est le fruit d'un travail collectif et qu'il est très largement fondé sur les pratiques des établissements d'une académie.

Travail collectif, puisqu'un groupe de pilotage académique avait été constitué, autour d'un IA-DSDEN, Michel Brault, pour suivre l'expérimentation de l'accompagnement éducatif. Groupe de pilotage qui réunissait tous ceux qui, dans les trois champs, avaient un rôle à jouer. L'étape finale de la rédaction a pu donc s'appuyer sur des documents élaborés au cours de cette année de travail. Alors sont intervenus plus directement ceux qui, par leurs fonctions, pouvaient apporter un éclairage pertinent : le principal du collège Le Coutaller de Lorient, classé en ambition réussite, le délégué académique aux arts et à la culture, entouré des professeurs relais en charge des différents domaines, les inspecteurs d'arts plastiques, d'éducation musicale et de langues vivantes, un inspecteur d'éducation physique et sportive. D'autres encore qui voudront bien m'excuser de ne pas les citer. Tous ont eu la lourde tâche de mettre en forme au plus vite (mais c'est souvent dans l'urgence que l'on travaille le plus efficacement) les différents éléments réunis par ceux qui, dans les quatre départements de l'académie ou au sein du collège des IA-IPR, avaient apporté au fil de l'année scolaire les aides et recommandations nécessaires.

Travail ancré, d'autre part, sur des pratiques effectives, d'autant plus que l'expérimentation a même concerné d'autres collèges que ceux seuls de l'éducation prioritaire. Cela apporte des garanties à ceux qui devront assurer la généralisation du dispositif. Ils sauront que les propositions ici rassemblées ne sont pas de pures spéculations intellectuelles, mais une synthèse des solutions retenues.

Et maintenant...

Désormais cet ouvrage n'appartient plus à ceux qui l'ont rendu possible. Il a vocation à susciter d'autres démarches, d'autres idées. Chacun, dans le contexte qui est le sien, aura à inventer ses propres réponses. Ce ne sont pas des modèles à imiter scrupuleusement qui sont ici donnés. Mais plus modestement de simples exemples de ce qui peut être réalisé. Des réflexions aussi qui doivent aider à replacer ce nouveau dispositif dans une perspective à la fois historique et théorique. Le système éducatif s'honore d'être porté par des intellectuels qui s'efforcent toujours de donner sens à leur action et de l'inscrire dans des valeurs qui sont nos références communes.

Que tous ceux qui ont permis l'existence d'une telle publication soient, en tout cas, chaleureusement remerciés !

Alain Miossec,
recteur de l'académie de Rennes.

PRÉFACE	3
AVANT-PROPOS	9
CHAPITRE 1 - VERS L'ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF	11
L'accompagnement scolaire : une préoccupation ancienne	12
Le travail après l'école	12
Travail obligatoire ou travail facultatif hors de l'école	13
De l'accompagnement scolaire à l'accompagnement éducatif	15
Naissance de la notion d'accompagnement à la scolarité	15
Les principes de l'accompagnement à la scolarité	16
La Charte de l'accompagnement à la scolarité	17
Les difficultés rencontrées	17
Les dispositifs en vigueur avant la création de l'accompagnement éducatif	21
Le contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS)	21
Le contrat éducatif local (CEL)	22
Le programme de réussite éducative (PRE)	25
Mise en place et généralisation de l'accompagnement éducatif	27
Un constat initial	27
Qu'est-ce que l'accompagnement éducatif?	28
Un objectif scolaire et éducatif	29
Des principes d'organisation	30
Les acteurs de l'accompagnement éducatif	30
L'articulation entre les différents dispositifs	32
CHAPITRE 2 - POUR UNE MISE EN PRATIQUE DE L'ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF	33
Comment construire un projet d'accompagnement éducatif ?	34
Les préalables	34
Un projet qui prend en compte l'ensemble des acteurs de l'accompagnement éducatif	36
Les contraintes liées à la mise en œuvre	39
Charte de gestion	41
Une gestion dans le cadre de l'autonomie de l'établissement	41
Gérer les moyens humains	41
Évaluer le dispositif	45
Une nécessaire interdisciplinarité	47
Interdisciplinarité et socle commun	47
Quelques repères essentiels	48

L'aide aux devoirs et aux leçons	50
Objectifs	50
Un intervenant « expert »	50
Un élève remis en capacité de travailler	51
Enjeux de la médiation	52
Exemples de contenus abordés dans l'aide aux devoirs	54
La pratique sportive	55
Principes	55
Éléments d'organisation	55
Contenus du projet d'accompagnement éducatif dans le domaine de la pratique sportive	59
Financement	60
Contractualisation avec des partenaires extérieurs	61
Évaluation du dispositif	62
Deux options de mise en œuvre	62
Les pratiques artistiques et culturelles	65
Des principes organisateurs	65
Du bon usage du partenariat artistique et culturel	65
La culture scientifique et technique	67
L'éducation au développement durable (EDD)	67
La pratique artistique	68
Les langues vivantes	70
Exemples de dispositifs d'accompagnement éducatif	75
Collège Jules-Ferry, Quimperlé : de l'étude surveillée à l'aide aux devoirs	75
Collège Chateaubriand, Gourin : des solutions innovantes dans un collège en zone rurale	77
Collège Robert-Surcouf, Saint-Malo : la recherche d'un équilibre entre les trois volets	81
Collège Le Coutaller, Lorient : des projets en interdisciplinarité	85
Collège Saint-Joseph, Martigné-Ferchaud : un projet dans un collège rural de 150 élèves	95
CHAPITRE 3 - RESSOURCES ET OUTILS	97
Textes officiels	98
Modèles de contrats et conventions	108
Documents-types pour l'élaboration du projet d'accompagnement éducatif	122
ABÉCÉDAIRE DES DISPOSITIFS D'AIDE	135
BIBLIOGRAPHIE	141

L'accompagnement éducatif a été mis en place dans les collèges de l'éducation prioritaire en 2007-2008. L'année scolaire 2008-2009 voit son extension à l'ensemble des collèges, ainsi qu'aux écoles relevant de l'éducation prioritaire pour, à l'horizon 2011, concerner l'ensemble des établissements (de l'école au lycée). Il s'agit pour l'institution de répondre à deux questions majeures :

- Comment permettre à tous les élèves de s'appropriier les contenus d'enseignement dispensés dans le cadre de la classe ?
- Comment assurer l'égalité des chances ?

Une partie des apprentissages s'opère en classe, mais une véritable appropriation des compétences (connaissances, capacités, attitudes) demande temps, répétition et médiation. L'enseignement dispensé, encadré par le socle commun ⁽¹⁾ et les programmes nationaux, ne garantit pas une réelle équité entre les élèves car, sur le temps après l'école, les conditions de travail à la maison ne sont pas les mêmes pour tous les enfants.

La question du travail à faire en dehors de la classe, des « leçons » et « devoirs » à la maison a mobilisé l'institution depuis de nombreuses années. Au-delà de la rapide évidence, pour les élèves, que « quand l'école est finie on n'en a pas fini avec l'école ⁽²⁾ », ceux-ci ont, en dehors de leurs heures de cours, du travail à effectuer pour l'école – avec toutefois une distinction à effectuer entre le premier et le second degrés. Dans ce temps hors de la classe, se joue une bonne partie de la réussite des élèves.

Dans l'école, des dispositifs d'aide individualisée, « accompagnement du travail personnel », programme personnalisé de réussite éducative ⁽³⁾, études surveillées ou dirigées, ont depuis longtemps tenté de lutter contre l'échec scolaire voire de prévenir le décrochage scolaire. Ces dispositifs d'accompagnement ont pour vocation d'aider les élèves ayant des difficultés scolaires, ceux qui, dans bien des cas, ne trouvent pas chez eux les ressources nécessaires, ou encore des élèves issus de familles où la réalisation des devoirs du soir devient source de conflits entre parents et enfants.

Hors de l'école, des acteurs privés, cours particuliers ou collectifs, producteurs de logiciels, éditeurs d'ouvrages de révisions, se sont lancés sur ce qui est devenu un marché porteur.

Enfin, des acteurs publics ou parapublics financés par l'État et les collectivités territoriales ont aussi investi ce temps périscolaire par le biais d'associations et le recours au bénévolat.

(1)
Décret n° 2006-830 du
11 juillet 2006 relatif au socle
commun de connaissances.

(2)
Dominique Glasman,
*Le Travail des élèves pour
l'école, en dehors de l'école,*
rapport pour le HCEE, avec
le concours de Leslie Besson,
HCEE, 2004, p. 7.

(3)
Voir le glossaire.

Cependant, l'Inspection générale de l'Éducation nationale soulignait dans son rapport sur l'accompagnement à la scolarité paru en 2006⁽⁴⁾, un déficit de pilotage national des dispositifs d'accompagnement à la scolarité existants, aggravé par l'empilement de ces dispositifs, par la trop grande multiplicité des acteurs, par le contour flou de la notion d'accompagnement scolaire et par la difficulté de collaborer avec les enseignants. Elle regrettait aussi un certain désengagement de l'Éducation nationale dans les dispositifs d'accompagnement.

L'accompagnement éducatif, tel qu'il a été lancé en 2007, se propose de répondre à bon nombre de ces interrogations en se donnant un double objectif, scolaire et éducatif. Il est piloté par l'équipe de direction. Il se déploie sur trois domaines essentiels à un parcours de réussite de l'élève :

- L'aide aux devoirs et aux leçons.
- La pratique sportive.
- La pratique artistique et culturelle.

(4)
Alain-Marie Bassy,
Jean-Yves Dupuis,
Robert Jammes (IGAEN),
Jean-Michel Bérard,
Christian Loarer,
Guy Menant (IGEN),
*L'Accompagnement à la scolarité :
Pour une politique coordonnée,
équitable et adossée aux
technologies de l'information et
de la communication*, mai 2006.